

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le sept avril deux mille seize, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 30/03/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Bernard DUMONT, Bernard POUSSIN, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvie ALAMARGOT, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Catherine CELESTIN, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Arlette DEMAR, Alain GONZALES, Michel LE BRAS, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (délégation de vote à Alexandre MAZIN), Sylvette CHADELAUD (délégation de vote à Jean-Pierre NEXON), Estelle DELMOND (délégation de vote à Monique BLONDEL), Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON (délégation de vote à Josiane ROUCHUT), Jean-Pierre ESTRADE (délégation de vote à Catherine CELESTIN), Dominique GILLES (délégation de vote à Alain FAUCHER), Xavier NOUHAUD (délégation de vote à Roger CLEDAT), Michel PARVY (délégation de vote à Bernard DUMONT).

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2016-049 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE L'ECOLE DE MUSIQUE DE NOBLAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Noblat,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Bernard DUMONT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Monsieur Jean-Pierre NEXON présente le résumé suivant du compte administratif 2015 :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent
Opérations de l'exercice	234 339,38	234 476,41	6 438,92	9 429,96	240 778,30	243 906,37
Résultats de clôture	--	137,03	--	2 991,04	--	3 128,07
Résultats reportés	--	--	3 128,07	--	3 128,07	--
Totaux cumulés	--	137,03	137,03	--	--	0,00
Restes à réaliser	--	--	--	--	--	--
Résultats définitifs	--	137,03	137,03	--	--	0,00

En l'absence de Monsieur le Président, Alain DARBON

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 31 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Approuve le compte administratif 2015 du budget annexe de l'école de musique de Noblat.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 8 avril 2016

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le : 29.04.2016

Publié ou notifié

Le : 29.04.2016



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Date de transmission de l'acte : 29/04/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 29/04/2016

Numéro de l'acte : 2016-049 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20160407-2016-049-DE

Date de décision : 07/04/2016

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

